

Résumé du Règlement intérieur EHPAD

La loi du 2 janvier 2002. Il est encadré par l'article L.311- 7 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) :

« Dans chaque établissement et service social ou médico-social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service. »

R. 311-35 à R. 311-37 du CASF qui fixent le contenu obligatoire du règlement de fonctionnement autour de plusieurs thématiques.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

1

Le régime juridique de l'établissement

2

Les personnes accueillies

3

Les admissions

4

Le contrat de séjour

5

Les conditions de participation financières et de facturation
comprenant l'hébergement, la dépendance et les soins

6

Interruption de la prise en charge
intégrant l'ensemble des dispositions de résiliation

7

Sécurité des biens et des personnes – Responsabilités et assurances
incluant la sécurité des personnes, la gestion de vos biens et valeurs et les assurances obligatoires

8

Les dispositions à prendre en cas de situations exceptionnelles
notamment en cas de canicule, d'incendie et de risques sanitaires

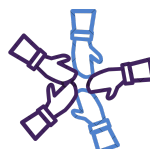
LA GARANTIE DES DROITS USAGERS



Projet
d'établissement



Valeurs et respect des
droits fondamentaux



Conseil de la Vie
Sociale (CVS)



Dossier médical :
Confidentialité - Accès



Dialogue et médiation
Personnes qualifiées
Promotion de la bientraitance
Lutte contre les violences et la maltraitance



Instances et Commissions

Le règlement intérieur intégral est disponible en accès libre à l'entrée de l'établissement ou sur simple demande auprès du secrétariat.

Résumé du Règlement intérieur EHPAD

LES RÈGLES DE VIE COLLECTIVE ET VIE QUOTIDIENNE

RÈGLES DE CONDUITE



Respect :

des personnes (résidents et personnels)
des locaux et équipements



Lien social

Visites et horaires
Sorties



Règles de
sécurité



Consommation
limitée



Nuisances
sonores

ORGANISATION DES LOCAUX COLLECTIFS ET PRIVÉS



Locaux collectifs



Chambre et dispositions
de changement



Téléphone



Courriers

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Prise en charge
médicale et paramédicale



Repas
dont horaires



Prestations,
activités et animations



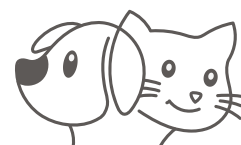
Gestion
du linge



Transports



Accès parking



Animaux de compagnie

Le règlement intérieur intégral est disponible en accès libre à l'entrée de l'établissement ou sur simple demande auprès du secrétariat.